

2019

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

**PLAN D'IMMIGRATION
DU QUÉBEC**

pour l'année 2019

Table des matières

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	3
1. Les dispositions législatives	5
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	5
3. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018</i>	5
3.1. Le nombre de personnes sélectionnées	5
3.2. Le nombre de personnes immigrantes admises	5
4. Les objectifs de sélection en 2019 (nombre de décisions de sélection)	6
5. Les objectifs d'admission en 2019 (le nombre de personnes immigrantes visé)	7

Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction générale de la planification et du soutien à la performance, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques, la Direction générale des opérations et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2018

ISBN : Version imprimée 978-2-550-82790-0

Version électronique 978-2-550-82791-7

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



L'immigration a toujours fait partie de l'histoire du Québec. Elle façonne notre présent et contribue à notre avenir. C'est un domaine dans lequel le Québec intervient depuis des années afin d'influencer les mouvements migratoires et la façon d'inclure les personnes qui ont choisi le Québec. Cette année, nous avons célébré le 50^e anniversaire de la création d'un ministère de l'immigration au Québec, qui témoigne de notre capacité d'agir dans la sélection, l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019* poursuit l'objectif de faire en sorte que l'immigration contribue pleinement à la société québécoise. Ce plan vise l'admission de 40 000 personnes immigrantes, tout en préservant une part importante de l'immigration économique pour répondre aux besoins du Québec. Inscrite dans un contexte spécifique de changement, cette cible vise à concrétiser l'engagement pris par le gouvernement du Québec de mieux accueillir et soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration.

À cet égard, un parcours d'accompagnement personnalisé pour les personnes immigrantes sera élaboré, afin de faciliter et accélérer leur processus d'intégration socioéconomique à la société québécoise. Il est aussi de la volonté du gouvernement du Québec de miser sur l'apport des travailleurs étrangers temporaires afin de répondre rapidement aux besoins du marché du travail, tout en favorisant leur participation à la vie collective par l'entremise de services de francisation et d'intégration.

Réduire le seuil d'immigration en 2019 est une étape transitoire nous offrant la latitude nécessaire pour entreprendre des actions efficaces et personnalisées en matière de sélection, de francisation et d'intégration. Des niveaux d'immigration plus élevés n'offrent pas la flexibilité requise pour opérer ces changements dans les meilleurs délais.

Nous avons la volonté d'apporter ces améliorations et d'assurer la prospérité du Québec. Nous voulons demeurer compétitifs sur la scène internationale pour continuer à attirer les meilleurs talents. Nous souhaitons également répondre aux besoins du Québec grâce à l'immigration et renforcer notre capacité d'intégration grâce à une inclusion réelle. Avec l'appui de tous les acteurs de la société québécoise, nous voulons poursuivre l'édification d'une société inclusive et enrichie, dans un esprit d'échange et de réciprocité, où l'apport de toutes les personnes qui s'y établissent est reconnu.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simon Jolin-Barrette', written in a cursive style.

Simon Jolin-Barrette

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019* à l'Assemblée nationale est prévu à la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Les dispositions législatives

L'article 5 de la Loi sur l'immigration au Québec précise, entre autres, que :

Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada, et donc, il accorde le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27), un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*

3.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* visait la délivrance de 36 700 à 43 000 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (septembre 2018), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 37 800 certificats (tableau 1, p. 7), conformément à la fourchette globale planifiée.

3.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Les prévisions pour 2018 situent le nombre total de personnes immigrantes dans la fourchette planifiée, voire possiblement un léger dépassement. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection disponible à la fin de septembre 2018 et d'admission disponibles à la fin du mois de juillet 2018. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 8) :

- Le niveau total des admissions pourrait s'établir entre 50 000 et 53 300 personnes en 2018; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* visait entre 49 000 et 53 000 personnes immigrantes.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique se situerait vraisemblablement dans la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*. Ainsi, entre 29 200 et 31 200 personnes pourraient y être admises dans l'ensemble des catégories économiques.
 - Travailleurs qualifiés : entre 24 300 et 25 900 admissions, soit un niveau conforme à la fourchette planifiée (de 24 200 à 26 300 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 4 000 et 4 300 admissions, conformément à l'objectif visé.
 - Autres catégories économiques : entre 900 et 1000 admissions, par rapport à une cible entre 500 et 700 admissions.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 11 300 et 11 700, soit un niveau légèrement en-deçà de la fourchette des valeurs inscrites dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* (de 11 600 à 12 100 admissions).
- Dans le volet des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer dans le haut de la fourchette planifiée (de 8 100 à 8 800), voire la dépasser, et pourrait atteindre jusqu'à 9 400 personnes. La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 1 600 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 4 500 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 5 600 à 6 000 admissions.
 - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 900 et 3 300 admissions, soit un niveau supérieur à ce qui avait été anticipé (entre 2 500 et 2 800 admissions).
- Autres immigrants : le niveau attendu est de 900 à 1 000 personnes, un nombre légèrement supérieur à celui planifié (de 600 à 800).
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2018 devrait se situer autour de 42 %.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait du même ordre que celle prévue dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*, pour se situer entre 71 % et 72 %.
- La part de l'immigration économique pourrait atteindre 59 % de l'ensemble des admissions.

4. Les objectifs de sélection en 2019 (nombre de décisions de sélection)

Au sein des sous-catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 20 200 et 24 800 décisions de sélection permanente devraient être rendues en 2019. Le nombre de personnes ainsi sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 12 500 et 15 000 personnes;
- Gens d'affaires : entre 2 100 et 2 800 personnes;
- Autres catégories économiques : entre 600 et 800 personnes;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 4 500 et 5 500 personnes;
- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2019 prennent en considération le nombre de demandes actuellement en cours de traitement ou en attente de l'être au Québec et au gouvernement fédéral. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir durant la période de transition permettant l'implantation d'un nouveau système de sélection qui vise à répondre aux besoins du Québec tout en assurant une meilleure intégration des personnes immigrantes admises.

Le tableau 1, présente la planification de la sélection québécoise pour 2019, établie en regard des résultats atteints de 2015 à 2017 et des résultats attendus pour 2018.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec ^a

	2015	2016	2017	Prévision	Plan 2019 ^b	
				2018	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	33 802	39 986	30 764	24 000	12 500	15 000
Gens d'affaires	4 577	6 605	5 684	5 900	2 100	2 800
Autres catégories économiques ¹	1 236	703	389	600	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	6 385	8 106	6 337	6 700	4 500	5 500
Autres immigrants ³	1 864	683	704	600	500	700
Total	47 864	56 083	43 878	37 800	20 200	24 800

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2019, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Les objectifs d'admission en 2019 (le nombre de personnes immigrantes visé)

En 2019, le Québec se donne comme objectif d'accueillir 40 000 personnes immigrantes, soit une fourchette allant entre 38 000 et 42 000 personnes admises.

Les objectifs d'admission pour 2019 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 2, p. 8) :

- Immigration économique : de 21 700 à 24 300 personnes. Le nombre de travailleurs qualifiés visé se situerait entre 18 000 et 20 100 personnes; la fourchette d'admission visée dans la catégorie des gens d'affaires est de 3 100 à 3 400 personnes tandis que celle des autres immigrants de ce volet serait entre 600 et 800 personnes.
- Regroupement familial : de 8 900 à 9 400 personnes.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 6 800 à 7 500 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 4 400 et 4 800 personnes en 2019, dont jusqu'à 1 200 réfugiés pris en charge par l'État et entre 3 250 et 3 600 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 400 à 2 700 personnes devraient être admises en 2019 à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).
- Autres immigrants : entre 600 et 800 personnes.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70 % à 71 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter entre 57 % et 58 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à environ 41 %.

Tableau 2

Le nombre de personnes admises au Québec ^a

	Résultats ^b		Plan 2018		Prévisions 2018 ^c		Plan 2019 ^d		
	2016	2017	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Cible	Max.
Immigration économique	31 600	30 262	28 700	31 300	29 200	31 200	21 700	23 450	24 300
Travailleurs qualifiés	25 858	24 862	24 200	26 300	24 300	25 900	18 000	19 500	20 100
Gens d'affaires	4 634	4 589	4 000	4 300	4 000	4 300	3 100	3 200	3 400
Autres catégories économiques ¹	1 108	811	500	700	900	1 000	600	750	800
Regroupement familial	11 124	12 136	11 600	12 100	11 300	11 700	8 900	8 900	9 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 274	9 148	8 100	8 800	8 600	9 400	6 800	6 950	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	6 993	6 329	5 600	6 000	5 600	6 000	4 400	4 500	4 800
Réfugiés pris en charge par l'État	2 813	1 523	1 550	1 600	1 500	1 600	1 150	1 150	1 200
Réfugiés parrainés	4 180	4 806	4 050	4 400	4 100	4 500	3 250	3 350	3 600
Réfugiés reconnus sur place ³	2 281	2 819	2 500	2 800	2 900	3 300	2 400	2 450	2 700
Autres immigrants ⁴	1 086	842	600	800	900	1 000	600	700	800
Ensemble de l'immigration	53 084	52 388	49 000	53 000	50 000	53 300	38 000	40 000	42 000
Part de la sélection québécoise ⁵	75 %	71 %	71 %	72 %	71 %	72 %	70 %	72 %	71 %
Part de l'immigration économique	60 %	58 %	59 %	59 %	58 %	59 %	57 %	59 %	58 %
Proportion d'immigrants connaissant le français ⁶	48 %	42 %	44% ⁷	44% ⁷	42 %	42 %	41% ⁷	41% ⁷	41% ⁷

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger et pour les cibles de 2019 où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

b. Données préliminaires pour 2016 et 2017.

c. Réalisées à partir des données disponibles à la fin juillet 2018.

d. Les volumes d'admission planifiés pour 2019 sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

7. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration du Plan d'immigration, à partir des données disponibles à la fin juillet 2018.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 